

L'historiographie des élites politiques

Philippe Depreux

(*Mission historique française en Allemagne, Göttingen*)

Dresser un bilan de l'historiographie des élites politiques du haut Moyen Âge occidental s'avère, en dépit de la simplicité apparente de l'énoncé, particulièrement délicat : quelle production bibliographique convient-il de prendre en considération ? Si l'on excepte l'archéologie, pour concentrer l'attention sur les sources écrites, il ne faudrait pas faire preuve de beaucoup d'esprit de provocation pour affirmer que toute réflexion historique doit prendre en compte l'influence des élites politiques dans les phénomènes étudiés : les clercs, membres de l'élite culturelle auxquels on doit presque tous les témoignages écrits des premiers siècles du Moyen Âge, frayaient bien souvent avec les membres de l'élite politique dont ils entreprenaient la plupart du temps de décrire l'action. Cette prémisse nous conduirait ainsi à une entreprise à la fois présomptueuse et difficilement réalisable, en particulier dans le cadre de ce séminaire. Par ailleurs, diverses communications sont consacrées, au cours de la présente rencontre, à des thèmes très semblables, centrées qu'elles sont sur les productions « nationales » respectives (avec toute l'ambiguïté que recèle cette approche, puisque la recherche internationale actuelle tend à faire voler en éclats, pour la période qui nous intéresse ici, des « chasses gardées » révolues — ce qui ne conduit pas forcément à gommer les particularités des différentes écoles historiographiques). Il faut donc réduire le champ d'investigation. Mais à quoi ? Aux ouvrages dont le titre mentionne le terme d'« élite(s) » ? Ce qui suit ne prétend aucunement à l'exhaustivité ; il s'agit simplement de quelques observations et propositions.

Le concept d' « élites » : un bilan en demi-teinte

Si l'on s'en tient aux publications (monographies et actes de colloques) où le terme d'élite(s) apparaît, la bibliographie est rapidement établie :

Kenneth Rainsbury DARK, *Discovery by design : the identification of secular elite settlements in western Britain, A. D. 400-700*, Oxford : Tempus Reparatum (BAR, British Series 237) 1994.

Régine LE JAN (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe siècle aux environs de 920)*, Villeneuve-d'Ascq : Centre d'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 1998.

Stanislas LIBEREK, *La circulation et la lutte des élites en Pologne, Xe siècle – fin XVIIIe siècle*, Lausanne : Université de Lausanne (Faculté de Droit), 1936 [cette thèse présente l'exemple rare d'un ouvrage visant explicitement à vérifier, dans le domaine historique, les théories de V. Pareto].

Wolfram MARTINI (éd.), *Die Jagd der Eliten in den Erinnerungskulturen von der Antike bis in die Frühe Neuzeit*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht (Formen der Erinnerung, 3), 2000.

Robert STARK, *Studien zu den Schatzfunden von Szilágysomlyó : Beiträge zum edelsteinverzierten Goldschmuck in der Selbstdarstellung von Eliten spätantiker Gesellschaften*, München (Ludwig-Maximilians-Universität : thèse de doctorat dactylographiée), 2000 [travail aux marges chronologiques extrêmes du haut Moyen Âge].

Karl Ferdinand WERNER, *Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe*, Paris : Fayard, 1998.

On pourra certes enrichir cette liste en y ajoutant quelque article¹ ; l'évidence s'impose : le vocable sous lequel est placé le cycle de rencontres inauguré par ce séminaire historiographique est peu prisé des historiens du haut Moyen Âge² ; qui plus est, il est généralement restreint à la dimension politique : ce n'est qu'à propos du bas Moyen Âge³ que l'emploi de ce terme, certes encore associé au domaine politique⁴ (notamment à propos des questions liées à la genèse de l'État moderne⁵), devient plus diversifié ; on distingue alors explicitement diverses catégories d'élites⁶ : élites économiques⁷, élites

¹ Robin FLEMING, « Rural elites and urban communities in Late-Saxon England », in : *Past & Present*, 141, 1993, p. 3-37 ; Hans-Werner GOETZ, « Volkskultur und Elitenkultur im frühen Mittelalter : eine Forschungsaufgabe und ihre Problematik », in : Hans-Werner GOETZ et Friederike SAUERWEIN (éd.), *Volkskultur und Elitenkultur im frühen Mittelalter : das Beispiel der Heiligenviten*, Krems : Medium Aevum Quotidianum (Medium Aevum Quotidianum, 36), 1997, p. 9-19 ; Karl Ferdinand WERNER, « L'apport de la prosopographie à l'histoire sociale des élites », in : Kathrine S. B. KEATS-ROHAN (éd.), *Family trees and the roots of politics. The prosopography of Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Woodbridge : Boydell Press, 1997, p. 1-21.

² Les dépouillements auxquels j'ai procédé ne prétendent aucunement à l'exhaustivité, un oubli étant toujours possible. Néanmoins, cette enquête, fondée sur l'interrogation du catalogue informatisé des bibliothèques universitaires françaises et du catalogue en réseau des bibliothèques de Göttingen, et complétée par l'interrogation de la bibliographie en ligne de la SHMES (concernant les années 1991-2000), peut être considérée comme représentative des grandes tendances historiographiques exposées ici (une recherche complémentaire, effectuée après le séminaire des 28 et 29 novembre 2003 sur le CD-Rom de *l'International Medieval Bibliography* de Leeds, n'a pas modifié ce bilan de manière significative ; la présente enquête ne visant pas à l'exhaustivité, certains titres relatifs à d'autres espaces ou la fin du Moyen Âge n'ont pas été ajoutés à ce texte). A peu de choses près, cette bibliographie des « élites politiques » concorde avec les résultats présentés par Martin Heinzelmann le 25 avril 2003, dans le cadre du séminaire de Régine Le Jan (Paris I), à l'occasion d'une communication sur le thème : « Prosopographie et élites » — bien qu'il s'agît explicitement d'une « bibliographie sélective et partielle », les « élites » s'y avéraient également fort rares.

³ Le terme ne semble pas jouir d'un grand succès à propos du Moyen Âge central, cf. Guido CASTELNUOVO, « Les élites laïques vaudoises avant l'expansion des Savoie (XIe - XIIe siècles) », in : AGOSTINO PARAVICINI BAGLIANI (éd.), *Le Pays de Vaud vers 1300*, Lausanne : Université de Lausanne (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 6), 1992, p. 17-26 ; Olivier GUYOTJEANNIN, « Problème de la dévolution du nom et du surnom dans les élites d'Italie centro-septentrionale (fin XIIe-XIIIe siècle) », in : *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 107/2, 1995, p. 557-594.

⁴ *Colloquio internazionale su « potere e elites » nella Spagna e nell'Italia spagnola nei secoli XV - XVII (Roma, 3-6 novembre 1977)*, in : *Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, 29-30, 1977-1978 (paru en 1979) ; Bandino Giacomo ZENOBI, *Tarda feudalità e reclutamento delle élites nello Stato pontificio: secoli XV - XVIII*, Urbino: Università degli studi, 1983 ; Béatrice LEROY, « Les élites locales et le pouvoir dans le royaume de Navarre à la fin du Moyen Âge », in : Martine LAMBERT-GORGES (éd.), *Les élites locales et l'État dans l'Espagne moderne du XVIe au XIXe siècle*, Bordeaux : CNRS (Collection de la Maison des Pays ibériques, 55), 1993, p. 11-20 ; Béatrice LEROY, « Une expression des élites sociales et gouvernementales, les Cortes de Navarre du 27 novembre 1398 », in : Christian DESPLAT (éd.), *Élites du Sud (XIVe - XVIIIe siècles), Aquitaine, Languedoc, Aragon, Navarre : statuts juridiques et pratiques sociales*, Pau : Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau et du Béarn, 1994, p. 11-31 ; Guido CASTELNUOVO, « Une société qui se transforme : les mutations de l'élite politique vaudoise à la fin du Moyen Âge (Colombier et Russin, 1359-1456) », in : *La monnaie de sa pièce... Hommages à Colin Martin*, éd. Paul-Louis PELET et Jean-François POUDRET, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise (Bibliothèque historique vaudoise, 105), 1992, p. 13-25 ; Heinz NOFLATSCHER, *Räte und Herrscher. Politische Eliten an den Habsburgerhöfen der österreichischen Länder, 1480-1530*, Mainz : Philipp von Zabern (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung Universalgeschichte, 161), 1999 ; Élisabeth MORNET, « Entre Église et État. Élites scandinaves à Paris sous le règne de Charles VI », in : Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD, Jean-Marie MOEGLIN (éd.), *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 59), 1999, p. 91-107 ; José Antonio JARA FUENTE, *Concejo, poder y élites: la clase oprimida de Cuenca en el siglo XV*, Madrid : Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 2000. Par ailleurs, Robert R. HARDING, *Anatomy of a power elite. The provincial governors of Early Modern France*, New Haven / London : Yale University Press, 1978, remonte aux années 1330 dans son introduction. Kenneth H. MARCUS, *The politics of power. Elites of an Early Modern State in Germany*, Mainz : Philipp von Zabern (Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung Abendländische Religionsgeschichte, 177), 2000, fait commencer son étude en 1495.

⁵ Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES (éd.), *L'État moderne et les élites, XIIIe - XVIIIe siècles. Apports et limites de la méthode prosopographique*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire Moderne, 36), 1996 ; Wolfgang REINHARD (éd.), *Power Elites and State Building*, Oxford : Clarendon Press, 1996 ; traduction française : *Les élites du pouvoir et la construction de l'État en Europe*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996.

⁶ Joel Thomas ROSENTHAL, *The training of an elite group : English bishops in the 15th century*, Philadelphia : American Philosophical Society (Transactions of the American Philosophical Society, New Series 60, V) 1970 ; Jonathan RILEY-SMITH, « Latin jurists in the Levant : the legal elite of the Crusader States » in : Maya SCHATZMILLER (éd.), *Crusaders and Muslims in twelfth-century Syria*, Leiden : Brill (The medieval Mediterranean, 1), 1993 ; Gérard GIORDANENGO, « Le élites internazionali in area provenzale : artisti, mercanti, uomini di legge (secoli XI - XV) », in : Mario DEL TREPPO (éd.), *Sistema di rapporti ed élites economiche in Europa (secoli XII-XVII)*, Napoli : Liguori (Europa mediterranea. Quaderni, 8), 1994, p. 179-198 et p. 366-372 ; Pierre MONNET, « Le financement de l'indépendance urbaine par les élites argentées : l'exemple de Francfort au XIVe siècle »,

urbaines⁸ (comme on a également pu le noter à ce propos, « le terme d'élites [*Eliten*] à proprement parler ne semble pas avoir massivement séduit pour former titres ou têtes de chapitres⁹ », élites rurales¹⁰, voire élites culturelles¹¹ (ce qui s'avère explicitement le cas pour l'époque moderne¹²). Il s'agit d'un prélude à l'inflation des titres et à la diversification des approches concernant l'époque moderne — notons que le terme d'« élite(s) » est, en amont, assez souvent employé par les spécialistes des sociétés protohistoriques et par les historiens de l'Antiquité — et, surtout, l'époque contemporaine, pour laquelle la réflexion historique *stricto sensu* est enrichie par les

in : *L'argent au Moyen Âge (XXVIIIe Congrès de la SHMES, Clermont-Ferrand, 1997)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1998, p. 187-207.

⁷ Mario DEL TREPPO (éd.), *Sistema di rapporti ...*, op. cit. ; Giovanna PETTI BALBI, *Strutture del potere ed élites economiche nelle città europee dei secoli (XII - XVI)*, Napoli : Liguori (Europa mediterranea. Quaderni, 10), 1996 ; Paulino IRADIEL MURUGARREN, « La idea de Europa y la cultura de las élites mercantiles », in : *Sociedad, culturas e ideologías en la España bajomedieval : sesiones de trabajo*, Zaragoza : Universidad de Zaragoza (Seminario de Historia Medieval, 6), 1999 ; *Élites marchandes au Moyen Âge* = titre du n° 613 de la *Revue historique*, 302, 2000, comprenant les articles suivants : Jean-Louis ROCH, « De la nature du drapier médiéval. L'exemple rouennais », p. 3-31 ; Jaume AURELL i CARDONA, « Culture marchande et culture nobiliaire à Barcelone au XVe siècle », p. 33-53 ; Amedeo FENIELLO, « Marchandises et charges publiques : la fortune des d'Afflitto, hommes d'affaires napolitains du XVe siècle », p. 55-119.

⁸ Renato BORDONE, « Le 'élites' cittadine nell'Italia comunale (XI-XII secolo) », in : *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 100, 1988, p. 47-53 ; *Les élites urbaines au Moyen Âge. XXVIIe Congrès de la SHMES (Rome, mai 1996)*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire Ancienne et Médiévale, 46), 1997 ; Michelle FOURNIÉ (en collaboration avec C. PEYTAVIE), « Les élites urbaines et la mémoire des morts », in : *La mort et l'au-delà en France méridionale (XIIe - XVe siècle)*, Toulouse : Privat (Cahiers de Fanjeaux, 33), 1998, p. 222-268 ; Bernard CHEVALIER, « Le pouvoir par le savoir : le renouvellement des élites urbaines en France au début de l'âge moderne (1350-1550) », in : Claude PETITFRÈRE (éd.), *Construction, reproduction et représentation des patriciat urbains de l'Antiquité au XXe siècle*, Tours : CEHVI, 1999, p. 73-81 ; Henri DUBOIS, « Les élites urbaines sous le regard des médiévistes français depuis 1945 », *ibid.*, p. 529-536 ; François MENANT, « Le renouvellement des élites dans les villes d'Italie du Nord au début de l'époque communale : l'exemple de Bergame », in : Hélène DÉBAX (éd.), *Les sociétés méridionales à l'âge féodal : Espagne, Italie et sud de la France. Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse : CNRS, 1999, p. 173-178 ; Pierre MONNET, « La ville et le nom : le Livre des Melem, une source pour l'histoire privée des élites francfortoises à la fin du Moyen Âge », in : *Journal des Savants*, 1999, p. 491-539 ; IDEM, « Élitisme et conflits urbains dans les villes allemandes de la fin du Moyen Âge », in : *Cahiers d'histoire*, 45, 2000, p. 533-561 (résumé disponible en ligne : <http://ch.revues.org/document393.html>).

⁹ Pierre MONNET, « Doit-on encore parler de patriciat ? (dans les villes allemandes de la fin du Moyen Âge) », in : *Bulletin d'information de la Mission historique française en Allemagne*, p. 54-66, à la p. 55.

¹⁰ Fabrice MOUTHON, « Les élites rurales du Bordelais à la fin du Moyen Âge », in : Annie ANTOINE (éd.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 493-509.

¹¹ À vrai dire, il est rare que l'on définisse clairement, à propos du Moyen Âge, ce qu'est l'élite culturelle ; ce sont plutôt les niveaux de culture (aucunement exclusifs les uns des autres) que l'on distingue, par rapport notamment à la « culture populaire », comme l'illustre le titre de l'ouvrage de Robert MUCHEMBLED, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe - XVIIIe siècles)*, Paris : Flammarion, 1978. C'est seulement à cet égard que le concept d'élite apparaît dans l'ouvrage de Hans-Werner GOETZ, *Moderne Mediävistik. Stad und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1999, p. 334-339 (« Volks- und Elitenkultur ») ; sur l'association du concept d'élite à celui de culture, cf. également Aaron GUREVICH, *Historical anthropology of the Middle Ages*, Cambridge : Polity, 1992. On notera par ailleurs, le livre de Piero CAMPORESTI, *Rustici e buffoni*, Torino : Einaudi, 1991, a paru en traduction allemande sous le titre : *Bauern, Priester, Possenreisser. Volkskultur und Kultur der Eliten im Mittelalter und in der frühen Neuzeit*, Frankfurt / New York : Campus, 1994. Pour d'autres exemples (outre l'article de Hans-Werner Goetz cité *supra* note 1), cf. Danièle IANCU, « Une vente de livres hébreux à Arles en 1434 : tableau de l'élite juive arlésienne au milieu du XVe siècle », in : *Revue des études juives*, 146, 1987, p. 5-62 ; Maria de los Angeles SOBALER SECO, *Los colegiales mayores de Santa Cruz (1484-1670) : una elite de poder*, Valladolid : Junta de Castilla y León Consejería de cultura y bienestar social, 1987 ; David NICHOLAS, « Elite and popular culture in late fifteenth-century Castilian festivals : the case of Jaén », in : Barbara HANAWALT et Kathryn REYERSON (éd.), *City and spectacle in Medieval Europe*, Minneapolis : Minneapolis University Press, 1994 ; Adeline Rucquoi, « La cultura y las élites en la Valladolid medieval », in : *Valladolid. Historia de una ciudad : congreso internacional*, Valladolid : Ayuntamiento de Valladolid, 1999, p. 175-197 ; Stella Fletcher et Christine Shaw (éd.), *The world of Savonarola : Italian élites and perceptions of crisis. Papers from the conference held at the University of Warwick, 29-31 May 1998, to mark the fifth centenary of the death of Fra Girolamo Savonarola*, Aldershot : Scolar Press (Warwick studies in the European humanities), 2000.

¹² À titre d'exemples, cf. Tibor KLANICZAY, « Die Akademie als Organisation der intellektuellen Elite in der Renaissance » in : August BUCK et Tibor KLANICZAY (éd.), *Sozialgeschichtliche Fragestellungen in der Renaissanceforschung*, Wiesbaden : Otto Harrassowitz (Wolfenbütteler Abhandlungen zur Renaissanceforschung, 13), 1992 ; Rainer Christoph SCHWINGES (éd.), *Gelehrte im Reich. Zur Sozial- und Wirkungsgeschichte akademischer Eliten des 14. bis 16. Jahrhunderts*, Berlin : Duncker & Humblot (Zeitschrift für historische Forschung. Vierteljahresschrift zur Erforschung des Spätmittelalters und der frühen Neuzeit. Beiheft, 18), 1996.

publications relevant de la politologie et de la sociologie, disciplines pour lesquelles le terme d' « élite(s) » s'avère un *terminus technicus*, ce qu'il n'est manifestement pas dans notre discipline (comme l'atteste son absence — à quelque exception près¹³ — des dictionnaires d'histoire¹⁴, à la différence des dictionnaires consacrés à d'autres sciences sociales¹⁵) — cela ne signifiant pas pour autant que les historiens n'aient pas une conception des diverses possibilités qu'offre le recours à ce terme ; ils en ont bien souvent une approche empirique faute d'en proposer une définition — pour reprendre les termes de J. Le Goff à propos des élites urbaines, on pourrait dire que la difficulté que l'on rencontre dans l'analyse de l'histoire des élites médiévales vient « de la diversité des situations et des évolutions examinées » : c'est ainsi qu'on doit prendre en compte le « flou des phénomènes, qui ne tient pas seulement à l'insuffisance de l'outillage de l'historien mais aux contours plus ou moins vagues des réalités historiques désignées par le terme 'élites'¹⁶ ».

Définitions d'historiens et pratiques historiennes à propos du haut Moyen Âge

Les quelques publications recensées pour le haut Moyen Âge occidental¹⁷ mettent clairement l'accent, pour ce qui concerne les approches d'historiens des textes, sur les élites politiques et la société de cour¹⁸. Cet usage reflète l'imbrication très forte, pour cette époque, des divers aspects généralement distingués. En effet, selon Guy Chaussinand – Nogaret, les élites constituent un « ensemble de groupes sociaux qui dominant la société par leur influence, leur prestige, leurs richesses, leur pouvoir

¹³ Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « Élités » in : André BURGUIÈRE (éd.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 1986, p. 242-245.

¹⁴ Le terme « élite(s) » ne fait l'objet d'une entrée ni dans les *Geschichtliche Grundbegriffe. Historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland*, éd. Otto BRUNNER, Werner CONZE et Reinhard KOSELLECK, 8 tomes, Stuttgart : Ernst Klett (puis : Klett-Cotta), 1972-1997, ni dans Harry RITTER, *Dictionary of concepts in history*, London : Greenwood, 1986, ni dans le *Lexikon des Mittelalters*, 9 tomes, München : Artemis-Verlag, 1977-1998, ni dans le *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, éd. Jacques LE GOFF et Jean-Claude SCHMITT, Paris : Fayard, 1999, ni dans *The Blackwell encyclopaedia of Anglo-Saxon England*, éd. Michael LAPIDGE, Oxford : Blackwell, 1999, ni dans le *Dictionnaire du Moyen Âge*, éd. Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK, Paris : Presses Universitaires de France, 2002.

¹⁵ A titre d'exemples, cf. Louis BAUDIN, « Elite » in : *Handwörterbuch der Sozialwissenschaft. Zugleich Neuauflage des Handwörterbuchs der Staatswissenschaften*, tome 3, Stuttgart : Gustav Fischer / Tübingen : J. C. B. Mohr / Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1961, p. 198-203 ; Otto STAMMER, « Elite und Elitenbildung » in : Wilhelm BERNSDORF (éd.), *Wörterbuch der Soziologie*, Stuttgart : Ferdinand Enke, 1969, p. 217-220 ; Raymond BOUDON et François BOURRICAUD, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris : Presses Universitaires de France, 1982 (2000), p. 225-232 (« Élite[s] ») ; Charlotte SEYMOUR-SMITH, *MacMillan Dictionary of Anthropology*, London : MacMillan, 1987, p. 91 (« elites ») ; George E. MARCUS, « Elites studies » in : David LEVINSON et Melvin EMBER (éd.), *Encyclopedia of Cultural Anthropology*, tome 2, New York : Henry Holt and Compagny, 1996, p. 377-381.

¹⁶ Jacques LE GOFF, « Tentative de conclusions », in : *Les élites urbaines au Moyen Âge ...*, op. cit., p. 443-456, à la p. 443.

¹⁷ Sur le recours des spécialistes des sociétés byzantine, arabe et extrême-orientale au concept d' « élite(s) », cf. Averil CAMERON, « Images of authority : élites and icons in late sixth-century Byzantium », in : *Past & Present*, 84, 1979, p. 3-35 ; Isabelle BROUSSELLE, *Recherches sur les élites dirigeantes de la société byzantine, IXe siècle – première moitié du Xe siècle*, Université de Paris I (thèse de doctorat), 1986 ; Eva DE VRIES – VAN DER VELDEN, *L'élite byzantine devant l'avance turque à l'époque de la guerre civile de 1341 à 1354*, Amsterdam : J. C. Gieben, 1989 ; Jean-Pierre MOLÉNAT, « Une famille de l'élite mudéjare de la Couronne de Castille : les Xarafí de Tolède et Alcalá de Henares », in : Abdeljelil TEMIMI (éd.), *Mélanges Louis Cardaillac*, Zaghouan : Fondation Temimi pour la recherche scientifique et l'information, 1995, tome 2, p. 765-772 ; Jamsheed K. CHOKSY, *Conflict and cooperation : Zoroastrian subalterns and Muslim elites in medieval Iranian society*, New York : Columbia University Press, 1997 ; Mohamed MEOUAK, *Pouvoir souverain, administration centrale et élites politiques dans l'Espagne umayyade (IIe – IVe / VIIIe – Xe siècles)*, Helsinki : Suomalainen Tiedeakatemia (Annales Academiae scientiarum Fennicae, Ser. B, 297), 1999 ; Elinoar BAREKET, *Fustat on the Nile: the Jewish elite in medieval Egypt*, Leiden : Brill (The medieval Mediterranean), 1999 ; Alastair NORTHEDGE, *Entre Amman et Samara : l'archéologie et les élites au début de l'islam (VIIe – IXe siècle)*, Université de Paris I Panthéon – Sorbonne (thèse d'habilitation à diriger des recherches) 2000 ; Cyril BIRCH, *Scenes for mandarins: the elite theatre of the Ming*, New York : Columbia University Press, 1995 ; Kristina KADE TROOT, « Peasants, elites, and villages in the fourteenth century », in : Jeffrey P. MASS (éd.), *The origins of Japan's medieval world: courtiers, clerics, warriors, and peasants in the fourteenth century*, Stanford: Stanford University Press, 1997.

¹⁸ A ce propos, cf. également (et pour une époque plus tardive) Martin AURELL (en collaboration avec N. GAUTHIER et C. VIRLOUVET), « Le roi mangeur et les élites à table », in : Martin AURELL, Olivier DUMOULIN et Françoise THELAMON (éd.), *La sociabilité à table. Convivialité et commensalité à travers les âges*, Rouen : Publications de l'Université de Rouen, 1992, p. 119-129.

économique, culturel, politique¹⁹ », c'est-à-dire « cette fraction de la population où se concentrent puissance, autorité et influence²⁰ ».

Lorsqu'on parle d'« élite(s) », on entend généralement « aristocratie » ou « noblesse », voire d'autres groupes de personnes qui leur sont associés, telles les communautés monastiques. C'est par exemple le cas dans l'article de K. F. Werner sur « l'apport de la prosopographie à l'histoire sociale des élites » (1997), centré sur l'idée que « depuis [que K. F. Werner a] découvert l'origine romaine de la *nobilitas* 'médiévale' [...] jusque dans le détail de ses titres et structures, l'erreur commune des différentes écoles nationales de ne chercher que sa propre noblesse nationale et de l'imaginer comme telle loin dans le passé, germanique ou non », lui est apparue « pernicieuse pour toute recherche des origines²¹ ». Incidemment, il est question d'une « élite romano-barbare » dans cette publication²² ; le terme, qui n'apparaît que par exception bien qu'il soit censé constituer l'objet même de l'étude, n'y est pas défini. L'adéquation entre « élite(s) » et « noblesse » est d'autant plus manifeste dans le livre de K. F. Werner sur la *Naissance de la noblesse* (1998) que ce postulat conduit cet auteur à parler du « caractère héréditaire des élites politiques²³ », balayant ainsi d'un geste de la main toute idée d'ascension sociale (alors que la possibilité de la chose est désormais bien étudiée pour des périodes plus tardives²⁴). Occasionnellement, des critères fonctionnels apparaissent (comme c'est le cas de la « nouvelle élite » constituée par les « vassaux du roi » carolingien²⁵) ; le chapitre sur « le statut des élites » fait en réalité porter l'analyse sur des questions de titulature²⁶. L'association entre le concept d'« élites » et celui d'aristocratie est également essentielle dans les actes du colloque sur *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*, édités par R. Le Jan (1998). L'approche y est toutefois beaucoup plus sociale et politique que juridique (d'où le recours privilégié à l'idée d'« aristocratie » plutôt qu'à celle de « noblesse »). On ne trouvera pas, dans ce volume, de définition explicite des élites (l'auteur de ces lignes doit reconnaître avoir également fondé son discours sur les mêmes présupposés²⁷), mais l'introduction de R. Le Jan insiste sur la diversité de ces élites, qu'il s'agisse de leur état (ecclésiastique ou laïque), de leur implantation géographique et de l'ampleur variable de leur champ d'influence, entre centre et périphérie ; la « hiérarchisation de l'aristocratie » étant définie par la nature des rapports que les divers membres de l'élite politique entretiennent avec le roi et s'avérant susceptible de varier en fonction de la reconnaissance sociale, nécessaire à tout noble²⁸. L'absence d'une définition juridique de l'aristocratie du haut Moyen Âge conduit l'historien à essayer de cerner quelles sont les pratiques sociales²⁹ ayant permis aux « meilleurs » de se reconnaître comme tels et de se fréquenter. La constitution de patrimoines et leur transmission (une question essentielle à laquelle fut consacré le cycle de rencontres sur les transferts patrimoniaux³⁰), la formation et l'entretien d'une

¹⁹ G. CHAUSSINAND-NOGARET, « Élites », in : A. BURGUIÈRE (éd.), *Dictionnaire ...*, op. cit., p. 242.

²⁰ Guy CHAUSSINAND-NOGARET et alii, *Histoire des élites en France du XVIe au XXe siècle. L'honneur – le mérite – l'argent*, Paris : Tallandier, 1991, p. 12.

²¹ K. F. WERNER, « L'apport de la prosopographie ... », op. cit., p. 12.

²² *Ibid.*, p. 7.

²³ K. F. WERNER, *Naissance de la noblesse ...*, op. cit., p. 18.

²⁴ Kurt ANDERMANN et Peter JOHANEK (éd.), *Zwischen Nicht-Adel und Adel*, Stuttgart : Jan Thorbecke (Vorträge und Forschungen, 53), 2001. Chronologiquement plus proche du haut Moyen Âge, il convient également de rappeler ici l'apport de la thèse de Georges DUBY, *La société aux XIe et XIIe siècles dans la région mâconnaise*, Paris : École Pratique des Hautes Études, 1971.

²⁵ K. F. WERNER, *Naissance de la noblesse ...*, op. cit., p. 427.

²⁶ *Ibid.*, p. 253-282.

²⁷ Philippe DEPREUX, *Les Sociétés occidentales du milieu du VIe à la fin du IXe siècle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2002, p. 115-124. On trouvera cependant une mise en perspective sociologique du recours au concept d'élites dans : Régine LE JAN, *La société du haut Moyen Âge, VIe – IXe siècle*, Paris : Armand Colin, 2003, p. 156-157.

²⁸ Régine LE JAN, « Introduction », in : EADEM, *La royauté et les élites ...*, op. cit., p. 7-16.

²⁹ À ce propos, cf. notamment Matthew INNES, *State and Society in the Early Middle Ages. The Middle Rhine Valley, 400-1000*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000, p. 82-85.

³⁰ Les premières rencontres sont d'ores et déjà publiées : *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, tome 111 (1999) ; *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, éd. François BOUGARD, Laurent FELLER, Régine LE JAN, Rome : École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 295), 2002. Le dossier relatif à Totone di Campione est disponible sur internet : http://www.storia.unifi.it/_RM/rivista/atti/Totone.htm. Les

conscience familiale et de ses stratégies (matrimoniales³¹, mais aussi commémoratives ou « mémoriales³² »), l'intégration dans divers cercles d'amitié ou de solidarité³³ sont autant de paramètres à prendre en compte.

Naissance, pouvoir et fortune sont trois paramètres essentiels à l'aune desquels les médiévistes jaugent l'appartenance des hommes qu'ils étudient à la noblesse³⁴ ; ce sont des critères également valables pour l'appréhension, plus largement, de l'appartenance aux élites : « il est en effet classique depuis [Max] Weber de distinguer les hiérarchies sociales définies à partir du *prestige* (groupes de *statut*), les hiérarchies définies à partir du *revenu* (classes au sens de Weber) et les hiérarchies définies à partir du *pouvoir* (classes dirigeantes, élites, etc.)³⁵ » — à condition d'élargir la palette des degrés d'intensité, des seuils fixés par les historiens (et imposés en partie par la nature de la documentation). On pourrait en fait multiplier les exemples d'emploi réducteur du terme d'« élite(s) » au sens d'« aristocratie ». De manière significative, l'index du tome 2 de la *New Cambridge Medieval History*, qui illustre le peu de succès de ce terme, renvoie à l'entrée « aristocratie³⁶ ». La fonction militaire de l'aristocratie peut également avoir pour conséquence une concentration de l'attention des historiens sur la « politico-military élite » (une expression que l'on peut rapprocher, par exemple, de celle de « *kampfbereite Elite*³⁷ ») au sein des « 'high-status' groups », lorsqu'il s'agit d'étudier la stratification sociale³⁸. Dans la typologie qu'il a élaborée dans son ouvrage de 1994, K. Dark ne définit pas autrement ces groupes sociaux de statut élevé que de manière fort empirique. C'est ainsi que la guerre joue un rôle essentiel (mais la question de l'interprétation des armes trouvées dans les tombes suscite nombre d'interrogations) ; parmi les critères d'analyse, la richesse de l'armement importe autant que sa nature (équipement de fantassin ou de cavalier). L'aisance économique se traduit par la possession de métal précieux et d'objets rares, notamment d'objets ou de denrées venues de régions lointaines. Les attributs de pouvoir (tel le sceptre) sont également des critères intéressants, mais leur interprétation est loin d'être simple. La construction de bâtiments de représentation ou de places fortes sont également autant de critères (il n'est, dans ce cas, pas évident d'associer un nom de personne à une construction).

Pour une hiérarchisation de l'aristocratie

Parmi l'« élite gouvernementale » constituée des « individus qui vivent de la politique, qui profitent des avantages de tous genres que confère le pouvoir, qui se battent quelquefois entre eux sans merci ni pitié », il convient de distinguer une « élite gouvernante » et une élite qui ne l'est pas³⁹. Au sein de l'aristocratie, il est possible

actes du colloque tenu à Padoue en octobre 2002, sur le thème : « sauver son âme et se perpétuer », sont sous presse.

³¹ Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VIIe – Xe siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 3), 1995.

³² On se référera à la présentation de la recherche sur la question de la *memoria* dans : Jean-Claude SCHMITT et Otto Gerhard OEXLE (éd.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 66), 2002.

³³ Otto Gerhard OEXLE, « *Gilden als soziale Gruppen in der Karolingerzeit* », in : Herbert JANKUHN – Walter JANSSEN – Ruth SCHMIDT-WIEGAND – Heinrich TIEFENBACH (éd.), *Das Handwerk in vor- und frühgeschichtlicher Zeit*, tome 1 : *Historische und rechtshistorische Beiträge und Untersuchungen zur Frühgeschichte der Gilde*, Göttingen, 1981, p. 284-354 ; IDEM, « *Conjuratio* et gilde dans l'Antiquité et dans le haut Moyen Âge. Remarques sur la continuité des formes de la vie sociale », in : *Francia*, 10, 1982, p. 1-19 ; IDEM, « *Conjuratio* und Gilde im frühen Mittelalter. Ein Beitrag zum Problem der sozialgeschichtlichen Kontinuität zwischen Antike und Mittelalter », in : Berent SCHWINEKÖPER (éd.), *Gilden und Zünfte. Kaufmännische und gewerbliche Genossenschaften im frühen und hohen Mittelalter*, Sigmaringen 1985, p. 151-214 ; Verena EPP, *Amicitia. Zur Geschichte personaler, sozialer, politischer und geistlicher Beziehungen im frühen Mittelalter*, Stuttgart, 1999.

³⁴ Martin AURELL, *La noblesse en Occident (Ve – XVe siècle)*, Paris : Armand Colin (Cursus), 1996, p. 5.

³⁵ R. BOURDON et F. BOURRICAUD, *Dictionnaire critique ...*, op. cit., p. 569 (article « Stratification sociale », p. 569-576).

³⁶ *The New Cambridge Medieval History*, tome 2, éd. Rosamond MCKITTERICK, Cambridge : Cambridge University Press, 1995, p. 1056.

³⁷ Gabriele VON OLBERG, « *Gefolgschaft* », in : *Lexikon des Mittelalters*, tome 4, München : Artemis, 1989, col. 1171-1172.

³⁸ K. R. DARK, *Discovery by Design ...*, op. cit., p. 7.

³⁹ Pour un exemple, cf. S. LIBEREK, *La circulation et la lutte des élites ...*, op. cit., p. 24-25.

d'établir des distinctions de richesse et de pouvoir⁴⁰. C'est certainement en focalisant l'attention, non plus sur les membres des grandes familles de l'aristocratie « d'Empire », mais sur la « petite » aristocratie, que la recherche est susceptible de connaître le renouvellement le plus significatif ; partant d'études régionales comme celle, par exemple, de W. Störmer⁴¹, il conviendrait de comparer les comportements (contextes d'intervention et stratégies) des ces petits aristocrates qu'on peut entrevoir essentiellement par le biais de la documentation diplomatique d'origine ecclésiastique. A cet égard, la Bavière, la vallée du Rhin moyen ou l'Italie apparaissent comme des régions privilégiées d'un point de vue documentaire pour la période carolingienne (la Bretagne, telle qu'elle apparaît dans le cartulaire de Redon avec ses *machtierns* bien étudiés par W. Davies, fait un peu figure d'exception⁴² ; les sources « françaises » ont suscité des travaux portant plutôt sur les temps immédiatement ultérieurs⁴³). C'est, semble-t-il, vers le milieu des compagnons d'armes des membres de la haute aristocratie⁴⁴ et dans celui des vassaux⁴⁵ et de la « chevalerie carolingienne⁴⁶ » qu'il faudrait concentrer l'attention : dans le milieu d'où viennent les *milites* du temps de la seigneurie banale. Au sortir du haut Moyen Âge, dans les pays de la Loire moyenne, on peut ainsi appréhender les petites familles nobiliaires, qui descendent bien souvent des cadets de lignées plus prestigieuses, mais aussi des vassaux de membres de la haute aristocratie des VIII^e et IX^e siècles⁴⁷.

Il est en tout cas indéniable que les *homines novi* sont en général mal vus. En témoigne la description assassine que Grégoire de Tours fait de Leudaste, ce fils d'un esclave appartenant à un vigneron du fisc, dont il retrace la carrière avec une aversion non dissimulée, des cuisines du roi au comté de Tours (*Histoires*, V, 48). De même, Thégan s'en prend violemment à l'archevêque de Reims, Ebbon, le frère de lait de l'empereur Louis le Pieux qui, en dépit de son origine servile, fit une carrière exceptionnelle. Ebbon trahit cependant son bienfaiteur en 833, c'est pourquoi le chorévêque de Trèves lui assène cette vérité : Louis le Pieux « *fecit te liberum, non nobilem, quod impossibile est*⁴⁸ » — ce à quoi Wipon, quelques générations plus tard, semble faire écho en ses *Gesta Chuonradi* : « *ut enim virtus plerosque vulgares nobilitat, sic nobilitas sine virtutibus multos nobiles degenerat*⁴⁹ » (indéniablement, la noblesse est avant tout une qualité — dans tous les sens du terme⁵⁰). Dans ses *Miracles de saint Benoît* rédigés vers le milieu du IX^e siècle, Adrevald de Fleury attribue une origine servile à plusieurs comtes du temps de Charlemagne (Raho à Orléans, Sturmi à Bourges, Bertmund en Auvergne), mais son témoignage s'avère suspect, selon l'analyse de K. F. Werner, dans la mesure où

⁴⁰ Stefano GASPARRI, « The aristocracy », in : Cristina LA ROCCA (éd.), *Italy in the early Middle Ages, 476-1000*, Oxford : Oxford University Press (The Short Oxford History of Italy), 2002, p. 59-84, notamment p. 67 et suivantes.

⁴¹ Wilhelm STÖRMER, *Adelsgruppen im früh- und hochmittelalterlichen Bayern*, München : Kommission für Bayerische Landesgeschichte (Studien zur bayerischen Verfassungs- und Sozialgeschichte), 1972.

⁴² Wendy DAVIES, *Small worlds. The Village Community in Early Medieval Brittany*, London : Duckworth, 1988.

⁴³ A titre d'exemples, citons (outre la thèse de G. Duby, déjà évoquée) : André DEBORD, *La société laïque dans les pays de la Charente, Xe – XIIe s.*, Paris : Picard, 1984 ; Dominique BARTHÉLEMY, *Les deux âges de la seigneurie banale : pouvoir et société dans la terre des sires de Coucy, milieu du XIe – milieu du XIIIe siècle*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 12), 2000.

⁴⁴ Régine LE JAN-HENNEBICQUE, « Satellites et bandes armées dans le monde franc (VIIe – Xe siècles) », in : *Le combattant au Moyen Âge*, s. l. (Paris) : SHMES et Cid Éditions, 1991, p. 97-105.

⁴⁵ En dépit de sa lourdeur, on dispose d'un instrument de travail utile à ce propos : Walther KIENAST, *Die fränkische Vasallität. Von den Hausmeiern bis zu Ludwig dem Kind und Karl dem Einfältigen*, éd. Peter HERDE, Frankfurt/Main 1990.

⁴⁶ Dominique BARTHÉLEMY, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ? Servage et chevalerie dans la France des Xe et XIe siècles*, Paris : Fayard, 1997, p. 193-217.

⁴⁷ On doit la connaissance de ce phénomène aux travaux de Karl Ferdinand Werner ; cf. Jacques BOUSSARD, « L'origine des familles seigneuriales dans la région de la Loire moyenne », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 5, 1962, p. 303-322.

⁴⁸ THEGAN, *Die Taten Kaiser Ludwigs – ASTRONOMUS, Das Leben Kaiser Ludwigs*, éd. et trad. Ernst TREMP, Hanovre 1995, p. 232 (c. 44). Sur Ebbon, cf. Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen : Thorbecke (Instrumenta, 1), 1997, p. 169 sqq.

⁴⁹ *Die Werke Wipos*, éd. Harry BRESSLAU, Hannover : Hahn (MGH, Scriptorum rerum Germanicarum in usum scholarum ex Monumentis Germaniae historicis separatim editi, 61), 1956, p. 4 (prologue).

⁵⁰ A ce propos, cf. Jane MARTINDALE, « The French aristocracy in the early Middle Ages : a reappraisal », in : *Past & Present*, 75, 1977, p. 5-45.

il pourrait s'agir d'un propos diffamant à l'encontre d'adversaires de l'abbaye⁵¹. Il conviendrait de discuter cette question plus à fond. A vrai dire, peu importe que l'affirmation d'Adrevald soit véridique ou non, l'essentiel réside en ceci : il est certes possible qu'une personne d'origine servile accède aux fonctions comtales (un N. D. Fustel de Coulanges y reconnaissait l'illustration du fait que « le roi choisissait ses comtes à son gré »), mais les ennemis de ce bénéficiaire de l'ascenseur social se plaisent à manier le rappel de son origine comme une arme. On pourrait rappeler ici également l'hostilité que suscita la proximité d'Haganon et de Charles le Simple : comme dans le cas d'Ebbon, c'est peut-être moins l'ascension sociale (avec cette différence essentielle qu'Haganon était noble) que la rapidité de la fortune, son caractère ostentatoire ou outrancier qui choquaient et suscitaient le rejet. Leudaste et Ebbon nous prouvent en tout cas que le service du roi (tel était, somme toute, le cas des *fiscanili*) permettait de monter dans la hiérarchie sociale. A cet égard, la liberté est un critère essentiel pour la société du haut Moyen Âge⁵², mais rappelons qu'elle ne l'est plus forcément pour le Moyen Âge central, comme l'essor des ministériaux l'illustre éloquemment.

Nous ne disposons pas, pour le haut Moyen Âge (à l'exception de l'Irlande, dont les lois proposent un modèle de stratification sociale très élaboré⁵³), de traités permettant d'établir divers degrés de noblesse et de distinguer, par exemple, les *minores nobiles* des *minimi nobiles* comme le fit Felix Hemmerli (1389-1458) en son *De nobilitate et rusticitate dialogus*⁵⁴. Il semble évident que ces derniers devaient être considérés comme une élite parmi les bourgeois de Zurich désireux de s'agréger à leur société ; en revanche, il devait s'agir de personnages bien moins considérables aux yeux du souverain et des *principes*. En ce qui concerne le haut Moyen Âge, on aimerait ainsi savoir, par exemple, qui sont ces *caeteri nobiles homines* dont il est question dans les actes du concile de Fisme (avril 881), par opposition aux *regni primores*. La distinction qu'établit Hincmar de Reims s'avère de nature essentiellement politique : les *regni primores* doivent avoir la possibilité de paraître aux côtés du souverain en toute quiétude et avec les égards dus à leur rang, alors que les « autres nobles » doivent pouvoir jouir de leurs biens en toute sécurité⁵⁵ — en caricaturant quelque peu, on pourrait y reconnaître la distinction entre courtisans et hobereaux. Il semble en tout cas évident que l'archevêque de Reims, s'il reconnaît à tous le droit à la *securitas* (comprendons : la protection royale⁵⁶ qui se traduit par la « paix » tant invoquée un siècle plus tard), réserve l'*honor* (avec toutes les implications institutionnelles de l'emploi de ce terme au champ sémantique fort riche) de fréquenter la cour aux seuls *regni primores*. Les termes employés par Hincmar permettent d'affirmer : 1) qu'il existait une aristocratie (une « noblesse ») en marge de ce qu'on appelle généralement « l'aristocratie d'Empire » et ses autres variantes (« *großfränkischer Adel* », par exemple⁵⁷), des expressions qui supposent un rayonnement d'action de ces élites au-delà de leur région d'origine ; 2) que les contemporains avaient conscience de ces distinctions de rang et de statut au sein

⁵¹ Karl Ferdinand WERNER, « Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des Großen », in : *Karl der Große. Lebenswerk und Nachleben*, tome 1 : *Persönlichkeit und Geschichte*, éd. Helmut BEUMANN, Düsseldorf 1965., tome 1, p. 83-142, p. 126.

⁵² Gabriele VON OLBERG, *Die Bezeichnung für soziale Stände, Schichten und Gruppen in den Leges Barbarorum*, Berlin, 1991.

⁵³ Thomas CHARLES-EDWARDS, « *Críth Gablach* and the Law of Status », in : *Peritia*, 5, 1986, p. 53-73; IDEM, *Early Christian Ireland*, Cambridge : Cambridge University Press, 2000, p. 129-136.

⁵⁴ Klaus SCHREINER, « Religiöse, historische und rechtliche Legitimation spätmittelalterlicher Adels Herrschaft », in : Otto Gerhard OEXLE et Werner PARAVICINI (éd.), *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 133), 1997, p. 376-430, à la p. 386.

⁵⁵ *Capitula in Synodo apud S. Macram ab Hincmaro promulgata*, in : Jacques-Paul MIGNE, *Patrologiae cursus completus ... Serie Latina*, tome 125, Paris, 1879, col. 1085 C : ... *et regni primores cum debita securitate ac honore erga vos consistere possint, et caeteri nobiles homines in regno securitatem habeant, ne per diversa ingenia a suis opibus quas habere potuerint dispolientur.*

⁵⁶ A titre de comparaison, citons l'article 17 de l'*Édit* de Rothari protégeant quiconque souhaite se rendre auprès du roi (*si quis ex ex baronibus nostris ad nos voluerit venire, securus veniat ...*) : *Le leggi dei Longobardi. Storia, memoria e diritto di un popolo germanico*, éd. Claudio AZZARA et Stefano GASPARRI, Milano : La Storia, 1992, p. 16.

⁵⁷ Gerd TELLENBACH (éd.), *Studien und Vorarbeiten zur Geschichte des großfränkischen und frühdeutschen Adels*, Freiburg im Breisgau : Eberhard Albert (Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte, 4), 1957.

même des « nobles » (à cet égard, on aimerait savoir à quelles catégories de personnes s'appliquent les divers modes de traitement [*iuxta modum personae*] qu'évoque Hincmar en son *De ordine palatii*, en cas de recours au souverain : *honorabiliter*, *patienter* ou *misericorditer*⁵⁸ — en la matière, c'est la gradation entre *patienter* et *honorabiliter* qu'il conviendrait de mieux cerner⁵⁹).

Les paramètres de la hiérarchisation sociale ou pourquoi parler d' « élites politiques » au lieu d' « aristocratie » ?

Le recours au concept d' « élite(s) » au sens où l'entendent les sociologues présente l'avantage d'offrir une certaine souplesse dans l'appréhension des phénomènes dans la mesure où, à la suite de V. Pareto, on regroupe sous ce terme « ceux qui ont les indices les plus élevés dans la branche où ils déploient leur activité », ce qui conduit à la pluralité des approches dès lors qu'on ne s'intéresse pas qu'à l'élite dirigeante⁶⁰. Le concept d'élite repose sur la distinction, voire l'exclusion, et regroupe cette minorité d'heureux élus qui manifestent leur supériorité par leur comportement, leur savoir et leur pouvoir⁶¹ — dans quelque domaine que ce soit. Certains sociologues se refusent à parler d' « élite » mais seulement de « gens d'élite », insistant sur le particularisme de l'être d'exception⁶². Si l'on appréhende l'ensemble des individus formant l'élite, il s'agit généralement plus d'une catégorie sociale, d'un élément de la hiérarchisation sociale, que d'un groupe. C'est ici que l'approche historique se fraye une voie propre : les membres de telle élite politique existaient moins en tant qu'individus qu'en tant que membres d'un groupe social (parentèle, ghilde, vassaux royaux ou *populus* en son acception la plus étroite) ou représentants d'une institution (centenier, archiprêtre ou maire) dont on se doit de distinguer les critères d'appartenance⁶³.

La question de la terminologie a suscité un vif débat vers la fin des années 1970, chez les médiévistes allemands (si le terme d'élite n'est pas systématiquement employé, celui de « strate dirigeante », de « strate supérieure », par exemple, peut faire le même emploi⁶⁴). Dans le domaine de l'archéologie, on observe de même une certaine prudence (salutaire), en ce qui concerne, par exemple, les sépultures « privilégiées » (ce qui laisse le champ libre à des interprétations variées). Quoi que l'on fasse, il subsiste un problème de terminologie : une étude de vocabulaire peut s'avérer précieuse, mais demeure profondément conditionnée (et limitée) par la nature des sources, leur date et leur origine géographique. Pour prendre un exemple simple, rappelons que les *reges* dont parle Gildas n'ont rien de commun avec ceux de Réginon : la nature du pouvoir (en termes de droits, mais aussi d'aura), l'étendue des territoires soumis à une autorité et, peut-être surtout, la qualité des personnes qui en dépendent sont autant de paramètres ayant une répercussion sur le niveau social et politique des « élites » gravitant autour de ce « roi » ou autre personnage exerçant une autorité publique. La variété des termes pour désigner les personnes dans l'Angleterre anglo-saxonne offre un tableau beaucoup plus subtile que la distinction des hommes libres en trois niveaux (selon que leur *Wergeld* s'élève à 1200, 600 ou 200 shillings) établie dans le *Code* du roi de Wessex, Ine. Mais les statuts s'avèrent beaucoup plus variés que ne le laisse penser cette répartition en trois

⁵⁸ Hinkmar von Reims, *De ordine palatii*, éd. Thomas GROSS et Rudolf SCHIEFFER, Hannover : Hahn (MGH, Fontes iuris, 3), 1980, p.68.

⁵⁹ Notons que l'archevêque de Reims lui-même entendait que ses avis fussent reçus *patienter* du roi (*De divortio Lotharii regis et Theutbergae reginae*) — si la distinction qu'il établit a un sens : s'agirait-il d'une manifestation d'humilité plus que le reflet de son statut ?

⁶⁰ Présentation synthétique dans : R. BOURDON et F. BOURRICAUD, *Dictionnaire critique ...*, *op. cit.*, p. 225-232.

⁶¹ O. STAMMER, « Elite und Elitenbildung », *op. cit.*, p. 217 : « eine auserlesene Minderheit von besonderer sozialer, sittlicher, geistiger und politischer Qualität ».

⁶² L. BAUDIN, « Elite », *op. cit.*

⁶³ Cf. Michael MITTERAUER, *Grundtypen alteuropäischer Sozialformen. Haus und Gemeinde in vorindustriellen Gesellschaften*, Stuttgart-Bad Cannstatt : Frommann-Holzboog (Kultur und Gesellschaft, 5), 1979, p. 17 : « Gruppenangehörige sind Personen, die untereinander in einem Handlungszusammenhang stehen, aus dem sich ein Bewußtseinszusammenhang ergibt ».

⁶⁴ A titre d'exemple, cf. le compte rendu de la thèse de Heike Grahn-Hoeck (contestant celle de Franz Irsigler) par Klaus SCHREINER, « Adel oder Oberschicht ? Bemerkungen zur sozialen Schichtung der fränkischen Gesellschaft im 6. Jahrhundert », in : *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 68, 1981, p. 225-231.

catégories ; citons, du haut vers le bas : les *ealdormen* à la tête d'une circonscription, appelée *scir* ; d'autres « conseillers distingués » ; des *scirmen* ; d'autres « juges » ; les *geneats* du roi ; les *geneats* d'autres personnes ; les *gesiðs* exerçant une autorité locale ; les *thegns* du roi, qui l'emportent en prestige sur les *gesiðcund* ayant des terres, qui l'emportent sur ceux n'en ayant pas ; les *hlafords*, enfin, qui ont autorité sur des *gesiðcundmen*. Au plus bas de la société libre, on compte les *ceorls*, les *geburs* et les *gafolgedas*. Qui plus est, comme le note J. Campbell, les typologies des statuts sociaux donnent « l'impression d'une grande complexité et de changements rapides⁶⁵ ».

Quel est, donc, l'intérêt de négliger des « notions plus rigoureuses⁶⁶ » que le terme d'élite(s) — celui de « noblesse » en l'occurrence — pour notre propos ? Outre le fait que l'existence même d'une noblesse au haut Moyen Âge est contestée (notamment par les spécialistes des périodes ultérieures⁶⁷), la souplesse du concept devrait permettre de mieux définir la stratification sociale de ce qui reste une minorité de la population du haut Moyen Âge. Pour ce faire, on doit combiner : le vocabulaire, les droits théoriques, et les pratiques juridiques. Il ne s'agit pas de rejeter le terme de « noblesse » au motif que les contemporains de Grégoire de Tours ou de Réginon de Prüm ne l'employaient pas dans le sens qu'il aurait sous l'Ancien Régime des temps modernes, le sens des mots évoluant forcément au cours des âges (il s'agit donc de savoir ce que ce terme signifie pour ceux qui l'emploient⁶⁸) ; utilisé comme concept de travail permettant d'étudier les structures sociales, le concept d'« élites politiques » doit permettre de regarder aux marges, de scruter les zones de contact entre des catégories sociales mieux établies⁶⁹. Ainsi, face à la diversité des termes médiévaux, l'historien se doit d'inventorier sa matière (à ce propos, la prosopographie, qui « ouvre l'histoire du politique sur le social⁷⁰ », constitue un outil privilégié) et d'établir une grille de lecture. Pour ce faire, le concept d'« élite(s) » s'avère particulièrement approprié : « il réunit les références à la *supériorité* des groupes et des individus qui les composent ; à leur *qualité* (ce sont des éléments de *choix*), à leur valeur (qu'elle soit militaire, économique, administrative, culturelle, etc.), à leur nature de *minorité*⁷¹ ».

L'étude des élites doit prendre en compte diverses catégories de personnes, tels les rois et les guerriers, les artisans et les membres du clergé⁷², mais aussi tous ceux qui exercent quelque pouvoir (de coercition, de justice, de médiation) sur leurs pairs ou leurs subalternes : ce sont eux qui, à divers degrés, ont directement prise sur la vie des communautés, des sociétés auxquelles ils appartiennent et, à ce titre, peuvent être considérés comme des élites « politiques ». Il convient donc de s'interroger sur les formes que revêtent leur action au sein de (et sur) la société et d'étudier la manière dont elles s'articulent, pour mettre en évidence une hiérarchisation sociale, dont le séminaire actuellement mené à l'ENS sur les élites rurales au Moyen Âge⁷³ devrait également

⁶⁵ James CAMPBELL, « Early Anglo-Saxon Society According to Written Sources », in : IDEM, *Essays in Anglo-Saxon History*, London, 1986, p. 131-138, à la p. 138.

⁶⁶ G. CHAUSSINAND-NOGARET, « Élités », in : A. BURGUIÈRE (éd.), *Dictionnaire ...*, op. cit., p. 242. Michel CASSAN fait un constat similaire dans l'avant-propos de la livraison des *Annales du Midi*, 108, 1996, consacrée aux « Élités militaires et élites judiciaires aux XVI^e et XVII^e siècles » : « le succès du mot est indéniable et probablement dépend-il pour partie de sa suggestivité, indissociable d'une relative imprécision, ou, à tout le moins, de sa capacité à recouvrir des réalités sociales très diverses » (p. 5).

⁶⁷ Léopold GÉNICOT, « Noblesse », in : Jacques LE GOFF et Jean-Claude SCHMITT (éd.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris : Fayard, 1999, p. 821-833.

⁶⁸ Hans-Werner GOETZ, « 'Nobilis'. Der Adel im Selbstverständnis der Karolingerzeit », in : *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 70, 1983, p. 153-191.

⁶⁹ On rejoint ici la préoccupation de Thomas ZOTZ, « Adel, Oberschicht, Freie. Zur Terminologie der frühmittelalterlichen Sozialgeschichte », in : *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 125, 1977, p. 3-20.

⁷⁰ Jean-Philippe GENET, « Introduction », in : J.-Ph. GENET et G. LOTTES (éd.), *L'État moderne et les élites ...*, op. cit., p. 9-16, à la p. 11.

⁷¹ J. LE GOFF, « Tentative de conclusions », in : *Les élites urbaines au Moyen Âge ...*, op. cit., p. 448.

⁷² Je paraphrase le titre d'un ouvrage que je n'ai pas eu la possibilité de consulter, mais qui devrait s'avérer intéressant : Leslie ALCOCK, *Kings and warriors, craftsmen and priests in northern Britain, AD 550-850*, Edinburgh : Society of Antiquaries of Scotland (Monograph series, 24), 2003. De cet auteur, cf. également : « The activities of potentates in Celtic Britain, AD 500-800 : a positivist approach », in : Stephen T. DRISCOLL et Margaret R. NIEKE (éd.), *Power and Politics in Early Medieval Britain and Ireland*, Edinburgh : Edinburgh University Press, 1988, p. 22-46.

⁷³ Le programme est disponible sur internet : <http://www.histoire.ens.fr/sem/medievale/rech3.html>.

contribuer en prenant la question par le bas, ce qui constitue, pour le haut Moyen Âge et ses sources somme toute assez limitées et sélectives, un véritable défi. Sans que l'on puisse forcément mettre un nom sur le titulaire de telle ou telle fonction, la réflexion sur la constitution des territoires et la hiérarchisation qu'elle implique⁷⁴ peut s'avérer l'occasion d'une attention plus grande pour les ténors de la vie publique locale, pour les agents auxiliaires du comte notamment. Quelques heureux hasards documentaires nous permettent parfois d'étudier le statut social de certains agents subalternes ; on pense à ces deux écoutètes, des personnages investis de pouvoirs judiciaires et dont la fonction présente des similitudes avec celle des échevins et des centeniers, étudiés par F. Bougard⁷⁵ : il s'agit d'un certain Folcuin, attesté entre 817 et 826 à Rankweil, dans le Vorarlberg (le chartier de Saint-Gall comporte 27 actes provenant de ses « archives », ce qui est absolument exceptionnel⁷⁶), et de Pierre de Niviano, attesté dans le comté de Plaisance vers les années 880 (le volume documentaire, réparti sur les deux dernières décennies du IX^e siècle, est du même ordre⁷⁷). Il conviendrait, en particulier, de multiplier les études régionales sur les centeniers et de glaner ainsi les éléments d'une comparaison plus large (mais bien évidemment forcément fragmentaire).

Alors précisément que l'élaboration d'une grille d'analyse de la stratification sociale s'avère particulièrement délicate pour le Moyen Âge, en raison notamment de la mouvance du vocabulaire⁷⁸, il convient d'établir des critères d'analyse, concernant par exemple, non seulement le montant des richesses, mais la nature des biens possédés (telle la possession de droits sur une église comme « marqueur social⁷⁹ »), le caractère plus ou moins vaste de l'horizon dans lequel évoluent les individus (du cadre du village ou de la seigneurie à celui du royaume), la qualité des personnes auxquelles ils peuvent avoir accès, directement ou par l'entremise d'un intermédiaire, la qualité des fonctions exercées ; à cet égard, on n'a certainement pas assez exploité le milieu judiciaire (dont on aimerait disposer, au nord des Alpes, du pendant de la thèse de François Bougard, qui montre l'importance des juges⁸⁰) et celui des *boni homines*⁸¹. Dans le domaine de l'armement, l'appartenance à l'élite se manifeste non seulement par le droit de porter les armes (en ce sens, « die Krieger bilden zugleich eine Minderheit und eine Elite⁸² »), mais aussi dans la capacité de les produire (en termes d'approvisionnement et de ressources en main d'œuvre) : les paramètres économiques et politiques (l'autorité sur les hommes, pour employer une expression neutre) entrent ici bien évidemment en jeu. L'enjeu d'une nouvelle enquête sur les élites est assurément une meilleure articulation — à condition d'une (ou de) définition(s) ou, pour le moins, de l'établissement de paramètres indépendants du seul vocabulaire — avec les autres catégories sociales : il s'agit d'une approche plus « politique » et « sociale » qu'institutionnelle, visant à appréhender le « Zusammenleben der Menschen in Funktionen, Gruppen und Gemeinschaften zugeordnet⁸³ ».

⁷⁴ Pour un exemple d'étude récente, cf. Élisabeth LORANS, *Le Lochois du haut Moyen-Âge au XIII^e siècle. Territoires, habitats et paysages*, Tours : Université de Tours, 1996.

⁷⁵ François BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIII^e siècle au début du XI^e siècle*, Rome : École française de Rome (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 291), 1995, p. 158 sqq.

⁷⁶ Heinrich FICHTENAU, *Das Urkundenwesen in Österreich vom 8. bis zum frühen 13. Jahrhundert*, Wien, 1971, p. 39 sqq.

⁷⁷ François BOUGARD, « Pierre de Niviano, dit le Spolétin, *sculdassius*, et le gouvernement du comté de Plaisance à l'époque carolingienne », in : *Journal des Savants*, 1996, p. 291-337.

⁷⁸ Michael MITTERAUER, « Probleme der Stratifikation in mittelalterlichen Gesellschaftssystemen », in : Jürgen KOCKA (éd.), *Theorien in der Praxis des Historikers. Forschungsbeispiele und ihre Diskussion*, Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht (Geschichte und Gesellschaft. Zeitschrift für Historische Sozialwissenschaft. Sonderheft, 3), 1977, p. 13-43.

⁷⁹ Laurent FELLER, *L'Église et la société en Occident. Pouvoir politique et pouvoir religieux du VII^e siècle au XI^e siècle*, Paris : SEDES (Regards sur l'histoire), 2001, p. 202.

⁸⁰ F. BOUGARD, *La justice dans le royaume d'Italie ...*, op. cit.

⁸¹ Karin NEHLSSEN – VON STRYCK, *Die boni homines des frühen Mittelalters unter besonderer Berücksichtigung der fränkischen Quellen*, Berlin : Duncker & Humblot (Freiburger Rechtsgeschichtliche Abhandlungen, Neue Folge, 2) 1981.

⁸² Philippe CONTAMINE, « Heer, Heerwesen. A. I. 2. : Krieger an der Macht », in : *Lexikon des Mittelalters*, tome 4, München : Artemis, 1989, col. 1988-1989.

⁸³ *Prosopographie als Sozialgeschichte? Methoden personengeschichtlicher Erforschung des Mittelalters. Sektionsbeiträge zum 32. Deutschen Historikertag*, Hamburg 1978, München : Wilhelm Fink, 1978, p. 44.